

La dictature insidieuse

(Synopsis)

Par Fabrice Hatem

Introduction : l'Etat contre le citoyen

Il y a quelques semaines de cela, j'ai été témoin, dans le quartier de Belleville, d'une scène affligeante, qui témoigne de l'étouffement des libertés et du contrôle social sans cesse accru qui s'abat sur les citoyens de notre pauvre pays, autrefois patrie des libertés. Sur le Boulevard de la Villette, une dame chinoise, la cinquantaine fatiguée, rentrait dans un immeuble, sans doute chez elle. Elle était suivie, à quelques pas d'un vieil homme un peu décati, chauve et ventripotent, marchant avec difficultés, qui s'engouffra dans la maison derrière elle.

Soudain, un jeune homme athlétique se précipita sur le vieux monsieur. C'était en fait un policier en civil, chargé de verbaliser les clients de prostituées en application de l'une de ces lois liberticides dont nos législateurs semblent prendre un étrange plaisir à accabler notre pays depuis une dizaine d'années. Il fut ensuite rejoint par eux autres collègues tout aussi athlétiques qui lui pour l'aider à neutraliser le dangereux délinquant de 65 ans, puis par une voiture de police qui, toutes sirènes hurlantes, l'emmena au commissariat.

Là-bas, il sera sans doute gratifié d'une amende de quelques centaines d'euros, ou bien envoyé assister à un stage de redressement idéologique pour lui expliquer que c'est très mal de chercher à prendre un peu de plaisir quand on est vieux, pauvre et moche, et qu'il faut laisser ça aux gens jeunes, riches et beaux qui peuvent tout obtenir gratis d'une jolie fille. Quant à la pauvre dame chinoise, elle aura été privée d'une recette pourtant si nécessaire pour payer son loyer et nourrir sa famille. Tout cela parce que des militants dogmatiques ont réussi à convaincre nos députés que toutes les travailleuses du sexe - qui ne leur avaient rien demandé, bien au contraire - étaient victimes de réseaux de traite, faisant par conséquent tous les clients des complices de ces réseaux. Une argumentation qui néglige totalement la diversité des parcours individuels menant à la prostitution, mais qui reflète malheureusement un air du temps devenu dangereusement puritain et répressif sous des airs de faux progressisme et de défense des femmes.

Il ne s'agit là que de l'un des nombreux exemples de cette dictature étatique qui, peu à peu, enserre nos vies, telle une pieuvre aux mille tentacules, dans une carcan de plus en plus serré de contraintes, d'interdits, de contrôles et de spoliations légales. Et qui, en criminalisant au nom du bien collectif et du progrès social les actes les plus banals, réduit progressivement les citoyens médusés à une craintive docilité... avant que celle-ci peut-être ne cède brutalement la place, à l'occasion d'une énième agression contre leurs libertés, à une rébellion ouverte.

L'objet de cet ouvrage est décrire les différentes voies par lesquelles s'instaure progressivement cette dictature insidieuse. Pour résumer simplement ma thèse en trois mots, je dirai que l'Etat est devenu aujourd'hui trop puissant, qu'il est tenté de devenir de plus en plus répressif, et qu'enfin il est pénétré sous l'influence de lobbies minoritaires d'une dangereuse d'illusion prométhéenne selon laquelle il aurait pour mission de guider une société rétrograde et rétive sur les chemins du progrès.

Un Etat devenu trop puissant

La transformation d'un Etat de droit en une entité oppressive peut résulter du projet politique explicite d'un parti autoritaire. Mais elle peut aussi être induite, de manière plus insidieuse, et en l'absence même de toute volonté politique consciente, par l'accroissement progressif du poids de cet Etat dans tous les aspects de la vie sociale. C'est l'augmentation continue de la pression fiscale. C'est la prolifération normative et réglementaire. C'est la multiplication des infractions pénales prévues par la loi. A partir d'un certain point de non-retour, il n'y a alors même plus besoin d'un dictateur mégalomane pour que l'Etat devienne alors totalitaire au sens étymologique du terme, c'est-à-dire prétende se mêler de tout et réglementer la vie des gens dans tous ses aspects.

Un pouvoir fiscal et financier hors de contrôle

Trop puissant, l'Etat et les autres institutions publiques le sont tout d'abord en France par le poids excessif des impôts (aujourd'hui équivalents à la pratiquement moitié du PIB) qui désorganise l'économie de marché, décourage l'initiative individuelle et, en s'attaquant aux patrimoines, prive les épargnants du profit de leurs comportements vertueux. Il l'est, symétriquement, par le poids des dépenses publiques, souvent d'ailleurs inutiles et inefficaces, qui transforment une grande partie de la population en assistés, donnant de ce fait aux ordonnateurs de cette dépense un pouvoir un peu comparable à celui des anciens « patrons » romains sur leurs « clients ». Il l'est aussi accessoirement, par le poids du déficit et de la dette publique, qui prépare le terrain à une spoliation généralisée des petits épargnants.

Par ailleurs, des lois de décentralisation mal conçues - ou peut-être simplement détournées de leur but par des mentalités toujours marquées par le jacobinisme, c'est-à-dire favorable à l'autoritarisme public - se sont finalement traduites, non par un transfert des prérogatives de l'Etat au profit des collectivités locales, mais par une aggravation du phénomène de mille-feuille administratif, source de redondances et de gaspillages. De leur côté, les dirigeants élus des collectivités territoriales sont de plus en plus tentés - à l'exemple de l'actuelle Maire de Paris - de s'ériger en potentats locaux, chefs d'un micro-Etat où ils essaient d'appliquer coûte que coûte aux habitants de leur commune ou de leur métropole, moyennant toutes sortes d'excès de pouvoir et de détournements de procédures, la politique nationale dont ils rêvent sans avoir reçu mandat de l'appliquer au pays tout entier.

Le citoyen de base est dans ces conditions confronté en quelque sorte à une double dose d'autoritarisme public : au niveau national, du fait d'un Etat dont les prérogatives, loin de diminuer, continuent de s'accroître ; et au niveau local, du fait de collectivités impatientes d'outrepasser par tous les moyens leurs prérogatives.

Une prolifération réglementaire chaotique et oppressive

Cet activisme local a d'ailleurs constitué l'une des principales sources d'un autre fléau qui a au cours des dernières années affligé notre pays : à savoir l'inflation des normes et des règlements de toutes sortes pesant sur tous les aspects de notre vie : transport, logement, santé, etc. Quoi que l'on fasse, entre la révision obligatoire des vieux véhicules utilisés pour aller faire les courses au village, la sécurité des ascenseurs des maisons de 2 étages, l'affichage des noms scientifiques des poissons sur le marché de la Canebière ou le raccordement obligatoire des chalets de montagne au réseau de tout-à-l'égout le plus proche (donc à 30 kms), il n'y a pratiquement plus moyen pour les malheureux administrés

d'échapper à une prolifération d'injonctions au mieux souvent inutiles, parfois totalement absurdes. Des contraintes légales qui se multiplient tant au rythme des sources réglementaires nouvelles – collectivités locales de tous niveaux et union européenne acquérant en la matière des compétences de plus en plus élargies aux côtés de l'Etat – que des modes incitant à réglementer dans l'urgence et souvent dans le désordre de nouveaux aspects de nos vies.

Le progrès à la schlague

A cette inflation fiscale et réglementaire s'est ajoutée récemment une troisième tendance, aussi pernicieuse que les deux précédentes : il s'agit de l'utilisation abusive du pouvoir d'interdire quelque chose, toujours apparemment pour une bonne raison. Interdiction de louer des logements jugés insalubres, soi-disant pour lutter contre l'insalubrité ; interdiction de recourir aux prostituées, soi-disant pour lutter contre les réseaux de traite ; interdiction de jeter un mégot par terre voire de fumer dans les parcs, soi-disant pour lutter contre la pollution ; interdiction de dépasser un seuil de vitesse très bas sur les axes routiers, soi-disant pour lutter contre les accidents ; interdiction de la fessée sous le prétexte de protéger les enfants de la violence éducative ; interdiction *de facto* d'exprimer des idées hétérodoxes sur des questions d'identité ou d'immigration, sous peine d'être accusé de racisme ou de xénophobie.

Je pourrais dérouler sur des dizaines de pages ces interdictions nouvelles, qui prennent souvent des allures de punition collective contre des parties considérables de la population, si cela ne me plongeait pas dans un état d'affliction et de rage préjudiciable à ma santé. Mais le fait est là : le législateur est de plus en plus tenté d'utiliser l'interdiction pure et simple, assortie évidemment de sanctions pénales, lorsqu'un comportement collectif, fut-il majoritaire et conforme aux mœurs établies, lui déplaît pour une raison ou pour une autre. Si ce type d'intervention législative peut se comprendre à titre très exceptionnel, il revient, lorsqu'il devient un réflexe généralisé, à établir sur l'ensemble de la population une forme de dictature autoritaire ou la frontière entre licite et interdit n'est plus dictée par le bon sens commun mais par les lubies du législateur.

Un Etat de plus en plus répressif

Cette toute-puissance économique et législative de l'Etat¹ face à des citoyens trop faibles et isolés pour y résister crée évidemment les conditions de base de la transformation de nos anciennes démocraties en sociétés autoritaires où la puissance publique prétendrait régir tous les aspects de notre existence. Mais encore faut-il pour cela qu'existe un projet politique en ce sens. Or, si un tel projet n'est actuellement, et fort heureusement, exprimé de manière ouverte par aucun parti politique, il n'en demeure pas moins que la tentation de l'autoritarisme étatique et du renforcement du contrôle social est en fait omniprésente, de manière en quelque sorte latente. Le plus grave, c'est qu'il prétend répondre ainsi aux demandes inquiètes des citoyens eux-mêmes devant la dégradation de leur sécurité : la lutte nécessaire contre le terrorisme ou la délinquance devenant de ce fait des sortes de

¹ J'utiliserai désormais, par abus de langage et par simplicité, le terme « Etat » pour désigner toutes les strates d'institutions publiques – de la commune à l'Union européenne en passant par les métropoles, les départements, les régions et bien sur l'Etat national lui-même – disposant d'un pouvoir unilatéral d'édiction de normes juridiques, de prélèvement fiscal et de contrôle policier, c'est-à-dire de contrainte organisée - s'exerçant sur et contre la population.

« chevaux de Troie » par lesquels l'acceptation d'une renonciation à nos libertés s'insinue dans le cœur de chacun d'entre nous.

Les effroyables progrès des techniques de surveillance

Ce mouvement liberticide est d'ailleurs facilité par les progrès actuels des techniques de contrôle et de surveillance. La liste en est absolument terrifiante : les nouvelles techniques de reconnaissance faciale, associée à la généralisation de la surveillance vidéo, permettent potentiellement à la police de connaître en permanence la localisation de chacun d'entre nous et de suivre ses pérégrinations dans les rues de la ville. Les outils de géolocalisation ou de bornage présents dans nos i-phones et dans nos portables permettent de dresser un historique précis de nos déplacements passés ; nos messages sur les réseaux sociaux ou sur nos e-mails permettent de savoir exactement ce que nous pensons et avec qui nous sommes rentrés en contact ; l'historique de nos paiements par carte bleue permet de connaître exactement nos habitudes de consommation ; des radars routiers ultra-performants permettent désormais d'édicter automatiquement des amendes sur des infractions souvent très contestables et parfois inexistantes ; des techniques biométriques permettent de vérifier, de manière très efficace, si nous avons été présents dans un lieu donné ou participé à tel ou tel acte ; la multiplication des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux permettent d'incriminer n'importe qui au nom de n'importe quoi, créant des phénomènes d'intimidation en meute, et valant condamnation avant tout procès, au mépris de la protection de la vie privée et de la présomption d'innocence. Bref, nous entrons dans une société où il est techniquement possible au pouvoir de tout savoir sur chaque individu et de le pister en permanence. Avec de tels moyens d'investigation, il n'aurait pas fallu longtemps à la Gestapo pour arrêter TOUS les juifs, TOUS les résistants, et même TOUTES les personnes éprouvant un début de sympathie pour de Gaulle.

Open-bar pour la police

Fort heureusement, me direz-vous, l'utilisation de ces terrifiantes techniques de contrôle est fortement réglementé par la Loi dans notre Etat de droit. Mais en êtes-vous si sûr ? En fait, la tendance constante de ces dernières années est au contraire d'utiliser de manière croissante ces nouveaux outils. Bien entendu, les justifications sont solides, et les arguments parlent au cœur ou aux peurs de chacun d'entre nous. Lorsqu'un terroriste est empêché de passer à l'acte par la surveillance de ses communications, lorsqu'un assassin est pisté jusqu'à son domicile par le réseau de vidéo-surveillance urbain, lorsqu'un violeur est piégé par ses traces ADN, comment ne pas applaudir des deux mains aux progrès de cette police scientifique qui parvient ainsi, mieux qu'autrefois, à mettre les malfaiteurs hors d'état de nuire ?

Le problème, bien entendu, c'est que la tentation d'une utilisation abusive de ces nouvelles techniques est en fait omniprésente. Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, on accroît massivement les pouvoirs de perquisition – physique et numérique – de la police sur tout le monde ; sous prétexte d'empêcher les manifestations violentes, on restreint administrativement le droit à manifester de tout le monde. Sous prétexte de moraliser la vie politique, on criminalise les partis d'opposition pour des infractions financières souvent tout à fait vénielles. Sous prétexte de lutter contre la haine en ligne, on fait peser le risque de censurer des opinions parfaitement légitimes sur l'identité nationale, l'immigration ou les notions de péché et de normalité sexuelle. Et les techniques nouvelles de contrôle que j'ai mentionné plus haut donnent alors à la police un pouvoir d'intrusion et de recueil de « preuves » absolument immense. Loi sur le terrorisme, loi sur le financement des partis politiques, loi

contre la haine en ligne, lois sur les violences en manifestation, deviennent alors autant d'outils de répression d'une violence inégalée qui menacent nos droits les plus fondamentaux.

Justice aux ordres ou désordre de la justice ?

On pourrait m'objecter, cependant, que même si les techniques de contrôle social font de terrifiants progrès, même si nos libertés fondamentales sont progressivement rognées par la loi, même si le pouvoir d'intrusion de la police dans nos vies s'étend de manière exponentielle, il reste tout de même le garde-fou de la justice. In fine, pour condamner quelqu'un, il faut toujours la décision d'un juge indépendant, non ? Mais là aussi, le doute commence à s'insinuer. D'abord, parce que faute de moyens, la justice en France fonctionne de plus en plus mal, laissant la porte ouverte à toutes les possibilités de procès bâclés où les droits des prévenus sont mal défendus (comme encore récemment lors des procès de masse consécutifs aux manifestations des gilets jaunes). Ensuite parce que, sans être à strictement parler « aux ordres du pouvoir », des juges, dont certains sont aussi des partisans déclarés d'une mouvance politique, peuvent intégrer dans leurs décisions un élément de militantisme qu'il sera ensuite à peu près impossible de prouver et à fortiori de contester (ce cas étant particulièrement net dans le cas des commissions d'expulsion des sans-papiers, où il est bien connu que les juges pro-migrants n'expulsent personne et les juges anti-migrants expulsent tout le monde). Et aussi parce la généralisation des procédures de « plaider coupable », destinées à désengorger les tribunaux, privent un nombre croissant de prévenus du droit à un procès en bonne et due forme et véritablement équitable. Egalement, parce que certaines lois nouvelles, comme celle sur la répression de la haine en ligne, délèguent désormais à des opérateurs *privés* - eux-mêmes sous menaces de sanctions graves - de déterminer ce qui est légal ou non en l'absence de toute décision du juge. Enfin parce qu'il est devenu pratiquement impossible aux condamnés de contester des amendes parfois sans fondement automatiquement infligées par des radars automatiques. Sans même parler du fait que compte tenu de l'extension progressive des territoires de « non-droit », une scandaleuse inégalité devant la Loi - et devant le simple droit à la sécurité - est en train de s'instaurer entre les quartiers d'une même ville, où les zones de quasi-impunité des vrais délinquants coexistent désormais avec des zones de répression violente sur les citoyens ordinaires !!! Bienvenue dans « 1984 » ou « Brave new World », au choix !!!!

Un Etat totalitaire et moralisateur

Dans une société démocratique, l'Etat est avant tout au service de ses citoyens, son rôle consistant simplement à leur assurer sécurité, liberté et justice. C'est ce que l'on appelle, en gros, l'Etat régalien. Dans une conception élargie de ce rôle, il peut également se considérer comme légitime pour lutter contre les diverses formes du malheur, qu'il s'agisse de la misère, de la vieillesse ou de la maladie. C'est ce que l'on appelle, depuis un peu moins d'un siècle, l'Etat-Providence. Le problème, c'est qu'à force de donner à ce dernier rôle une interprétation de plus en plus extensive, l'Etat est tenté d'intervenir dans des aspects de plus en plus nombreux de nos vies, y compris en essayant d'imposer par la force de nouvelles normes morales et de comportement à une société jugée rétive et réactionnaire. Et cela s'appelle, selon moi, du totalitarisme moralisateur.

L'Etat, guide lumineux du progrès social

Il est effet tentant d'élargir progressivement, en quelque sorte par capillarité le concept au fond assez flou d'Etat-Providence à de nouveaux droits supposés, et, partant, à de nouveaux domaines d'intervention publics. Par exemple, si la lutte contre la misère ou l'injustice paraissent, à priori, des objectifs difficilement contestables dans leur principe, on peut construire par association autour de ceux-ci tout une série d'objectifs associés qui, eux, seront beaucoup plus problématiques.

Par exemple, lutter contre la misère peut supposer, dans l'esprit de certains, de réduire les inégalités de revenus ou de patrimoine, justifiant ainsi la spoliation fiscale des catégories les plus aisées - ou les moins démunies - à des fins supposément redistributives.

Quant à la lutte contre les injustices, elle peut se décliner de manière in fine abusive en une série plus précise de politiques visant à contrecarrer des inégalités liées au genre, à l'âge, à l'origine sociale ou ethnique. Celles-ci se transformeront ensuite en autant de politiques volontaristes visant à l'instauration de quotas discriminatoires, ou en autant d'interdiction de pratiques sociales très répandues mais désormais abusivement considérées comme répréhensibles par le législateur.

C'est ainsi que l'on contraint aujourd'hui les entreprises à pratiquer une égalité salariale absolue entre hommes et femme sans tenir compte des possibles différences d'attentes et de comportements entre ces deux catégories de salariés qui pourraient légitimer ces écarts ; que l'on interdit le recours à la prostitution sous prétexte de lutte contre l'esclavage sexuel alors qu'une bonne partie des travailleuses du sexe revendiquent haut et fort la liberté de pratiquer ce métier si elles le souhaitent ; et que l'ensemble des rapport de séduction et de couple sont progressivement réduits par la législateur, de manière quasiment obsessionnelle, à la problématique du harcèlement et de la violence sexuelle exercés par les hommes sur les femmes.

L'aboutissement ultime de ce processus consistera à voter des lois lourdement moralisatrices, criminalisant au nom d'un progressisme dévoyé un certain nombre de comportement considérés comme légitimes par une partie importante de la population, et visant à contraindre par la force une société rétive à s'avancer dans la voie du lumineux progrès tel que défini par le législateur. A ce moment précis l'Etat se transforme en une institution totalitaire, déclarant la guerre à une partie de la société pour la contraindre d'adopter les comportements et les valeurs qu'il considère comme bons tout en criminalisant ceux qu'il considère comme mauvais. Et, le problème actuel, c'est que l'on assiste en fait – surtout dans le domaine du féminisme ou de l'expression des idées sur des sujets tels que l'immigration ou la normalité sexuelle – à un véritable déferlement de ces lois morales visant à pousser, à coups de schlague, la société vers les matins radieux de la justice de genre ou de race.

Les lobbies à la conquête de l'Etat

Nous arrivons maintenant à une découverte douloureuse sur la solidité de nos démocraties et leur capacité à assurer une représentation à peu près équitable des grandes tendances de l'opinion au sein des assemblées élues. Entendons-nous bien : ce qui est cause ici, ce ne sont pas les procédures électorales que l'ensemble des mécanismes plus ou moins occultes de sélection des élites politiques qui aboutissent en fait que certains groupes de population sont de facto exclus du processus alors que

des lobbies minoritaires, mais très organisés, peuvent obtenir au sein des partis, puis des mandats électifs, une importance disproportionnée par rapport à leur nombre ou à leur popularité réelle. Prenons quelques exemples : un ami militant socialiste s'était plaint à moi, il y a quelques années, que toutes les réunions importantes - notamment celles où étaient désignés les candidats du parti aux élections - avaient lieu aux heures ouvrables. En étaient donc, presque mécaniquement, exclus les salariés du secteur privé alors que la part du lion était de facto réservée aux fonctionnaires et aux retraités qui pouvaient, eux, assister à ces réunions décisives pendant les heures de travail normales.

A l'inverse, les membres d'un lobby puissant, déterminé, très organisé – féministes, militants des causes LGBT, crypto-trotskyistes, etc., peuvent très aisément s'infiltrer dans les rouages d'un parti politique, et, en s'épaulant discrètement les uns les autres, accéder peu à peu aux grandes fonctions de pouvoir pour imposer leur agenda propre, très différent de celui de l'électeur lambda, y compris à travers la création de ministères entiers où ils pourront caser leurs amis, comme cela a été par exemple le cas dans les avatars successifs des ministères des droits des femmes. C'est exactement ce qui s'est produit au sein du parti socialiste à partir de la fin de l'ère Mitterrand, avec les résultats désastreux que l'on sait pendant le quinquennat Hollande – suivis d'ailleurs de l'implosion et du naufrage d'un parti discrédité aux yeux de ses propres électeurs.

Si l'on ajoute à cet hyper-activisme des lobbies organisés le fait que la majeure partie de la population déserte le militantisme politique, ainsi que les progrès inquiétants de l'abstention, on arrive alors à cette conclusion simple et terrifiante : il est possible aujourd'hui à un lobby même très minoritaire - du moment qu'il est très organisé et s'appuie sur un réseau de militants très décidés - d'imposer ses idées politiques et de mobiliser pour les mettre en œuvre l'ensemble de l'appareil d'Etat, en les imposant à la majorité de la population.

Politiquement correct et criminalisation de la libre-pensée

Oui, mais que je passe-t-il si une partie, éventuellement majoritaire, de la population, continue à contester les politiques défendues par ces lobbies minoritaires, qu'il s'agisse de lutte contre les soi-disant discriminations ou pour les soi-disant « droits des femmes » érigés en mantra (comme si les droits des femmes et ceux des hommes n'étaient pas exactement les mêmes, en tant que droits de tous les citoyens sans distinction de sexe ou d'origine ?). Eh bien, la réponse est très simple : on va chercher à criminaliser par tous les moyens l'expression d'une pensée hétérodoxe, refusant de se plier au brouet fadasse du « politiquement correct ». On va intimider les opposants par des pratiques d'harcèlement en meute sur les réseaux sociaux. On va pratiquer la réduction « ad Hitlerum » de toute pensée non-conforme à la doxa multi-culturaliste sur les questions de l'immigration, de l'identité nationale, du danger communitariste ou de la normalité sexuelle. On va voter des lois, assorties de peines sévères, pour empêcher cette pensée contestatrice de s'exprimer. Et finalement, on va aboutir ainsi à une régression majeure de la liberté de pensée et d'expression au nom d'une défense dévoyée des idées progrès, de solidarité et d'égalité.

Le simple citoyen entre découragement et révolte

Dans les trois premières parties de ce livre, j'ai exprimé mon inquiétude face au mouvement frontal de recul des libertés observé aujourd'hui en France, qu'il s'agisse de la liberté de s'exprimer, de manifester, d'entreprendre, d'aimer, ou d'être protégé contre l'arbitraire et la surveillance policière. Mais jusqu'ici, je me suis cantonné dans ma critique à la seule dimension politique. Je me suis contenté de dire que restreindre la liberté, c'est mal parce que nous aimons tous la liberté.

C'est vrai, mais c'est insuffisant. En effet, restreinte la liberté des gens n'est pas seulement un mal moral et politique, mesuré à l'aune des principes fondamentaux des droits de l'homme. C'est également un mal social et économique, dans la mesure où cette restriction des libertés génère de manière quasi-mécanique un certain nombre de comportements individuels contre-productifs du point de vue de l'intérêt général.

Je voudrais analyser ici ces comportements induits pour montrer en quoi cette restriction des libertés est automatiquement de nature à générer davantage de criminalité, davantage de corruption et de gaspillages, davantage d'anomie sociale, de repli communautaire et de violence.

Un repli égoïste et hargneux

Commençons par l'effet le plus simple : un individu qui, pour une raison ou un autre, considérerait qu'il est désormais victime d'une loi liberticide et injuste en concevrait naturellement contre la société un sentiment de rancœur. De manière très naturelle, et même sans encore à ce stade enfreindre la loi, il cherchera fébrilement tous les moyens qui s'offrent à lui de compenser cette restriction à son sens injuste de sa liberté en tirant plus qu'autrefois parti de libertés qui lui restent offertes et dont il n'avait pas encore pensé à profiter : c'est le cadre salarié masculin victime de politiques de discriminations positives au profit de ses collègues femmes qui partira désormais à l'heure au lieu de s'astreindre par conscience professionnelle à des heures supplémentaires gratuites nécessaires à l'accomplissement de sa tâche ; C'est le cadre âgé qui partira un peu plus tôt en retraite pour arrêter de payer trop d'impôts ; c'est le même retraité aisé qui partira à l'étranger pour réduire sa masse imposable ; c'est le propriétaire immobilier ou l'entrepreneur qui liquideront leurs biens ou leurs activités en France pour s'établir sous des cieux plus cléments ...

Toutes ces réactions de repli, de retrait et d'évitement se traduiront, bien sûr, par autant d'heures de travail, d'emplois, de valeur économique et de recettes fiscales perdues en application de la trop célèbre loi de Laffer. Mais, au-delà de leurs conséquences strictement économiques, elles exprimeront aussi un désir de se venger d'une société désormais considérée comme injuste et oppressive, ou, a minima, de manifester une volonté de retrait, un désengagement vis-à-vis d'un monde aux règles de fonctionnement désormais perçues comme absurdes et injustes. Ce mouvement de repli pourrait prendre une ampleur d'autant plus inattendue qu'il resterait longtemps caché dans la profondeur des âmes et dans la zone grise des micro-comportements individuels avant d'éclater en une révolte ouverte. Il contribuerait alors considérablement à affaiblir une société devenue désormais répulsive pour beaucoup de ses membres, notamment - mais pas seulement – ceux d'en eux les plus actifs ou les plus fortunés.

Une incitation aux comportements criminels

La victime d'une loi liberticide peut également aller un cran plus loin en considérant comme légitime de ne pas obéir à cette loi. Mais, désobéir à la loi, c'est évidemment dangereux, et il faut alors pour éviter les problèmes développer toute une série de réflexes et de comportements liés à la pratique d'une activité désormais criminelle : repérer les lieux à l'avance, ne pas laisser de traces, éviter la présence de témoins, maîtriser les techniques de contre-filature, faire disparaître les preuves, détruire les outils de recueil des preuves, utiliser systématiquement en cas d'arrestation toutes les dispositions protectrices de la loi, ne faire confiance qu'à des réseaux clandestins également impliqués dans les mêmes activités illicites. C'est d'ailleurs exactement ce qui se produisit lors de la prohibition aux Etats-Unis, où les réseaux mafieux prospérèrent comme jamais avec le soutien et la complicité active d'une grande partie de la population. Bref, une loi liberticide, comportant des dispositions de répression de masse, c'est simplement le déclencheur qui va inciter une partie de la population à acquérir des réflexes et des compétences de nature criminelle, se rapprocher de réseaux illégaux sur lesquels s'appuyer, et considérer désormais le policier et le juge, non comme des protecteurs et des alliés, mais comme des ennemis à redouter voire à combattre. Et, une fois ces compétences criminelles acquises, pourquoi les personnes ainsi brimées par UNE loi considérée comme injuste ne se mettraient-elles pas, de fil en aiguille, à les mettre en oeuvre contre TOUTES les lois qui les gênent ? Bref, en réprimant injustement les gens, on les transforme peu à peu en criminels en puissance en détruisant leur confiance dans la légitimité des lois.

Délégitimation de la Loi commune et dislocation sociale

Nous savons depuis Thomas Hobbes, que le système de loi et de contrainte organisé que l'on appelle d'Etat n'a finalement d'efficacité réelle que pour autant qu'il fasse l'objet d'un consentement de la part des populations sur lesquels il s'exerce. Que ce consentement disparaisse, et le respect de la loi fait place à l'anarchie, le respect de l'Etat à l'insurrection et le respect de la règle commune au repli sur des règles particulières qu'une fraction donnée de la population considère comme plus légitimes. Interdisez l'alcool, et vous voyez fleurir partout les speakeasies clandestins. Couvrez la France de radars, et vous voyez brûler des centaines de ces radars. Criminalisez la plus minime réserve vis-à-vis de l'homosexualité, et vous voyez toute une partie de la population, aux convictions religieuses fortes et pénétrées de la morale du péché, considérer comme impie une loi républicaine qui heurte profondément sa foi et se replier vers une loi communautaire reflétant ses convictions profondes. Le résultat de ces différentes tendances, c'est évidemment la dislocation du lien collectif qui fonde un peuple et un Etat, l'anarchie, la violence insurrectionnelle et le repli sur des archipels de micro-lois communautaires... L'inévitable conflit, sur des mêmes territoires, de celles-ci, débouchant nécessairement sur des tensions voire des affrontements violents entre ces communautés dont la délégitimation de la loi commune alimente la cristallisation ...

Conclusion : de l'autoritarisme à l'anarchie

L'histoire des dictatures du XXème siècle - et tout particulièrement des dictatures communistes - nous l'a constamment démontré : l'excès d'autoritarisme et de dirigisme, lorsqu'il est considéré par la population comme illégitime, conduit inmanquablement à un développement explosif de l'individualisme cynique, à une dévalorisation de la notion de « bien collectif », et dans le pire des cas, à l'anomie sociale et à l'anarchie. C'est, dans les démocraties populaires, le mal endémique de la corruption et de l'appropriation des biens collectifs par les apparatchiks ; c'est, dans les mêmes pays, le développement par la population d'une vaste économie souterraine tentant d'échapper au contrôle de l'Etat ; c'est l'économie soi-disant collectivisée de Cuba transformée, par la défaillance prévisible de

ses planificateurs, en un gigantesque marché clandestin où les gens passent le plus clair de leurs heures de travail officielles à troquer au noir tout contre n'importe quoi pour essayer de manger à leur faim.

Et la France, toutes proportions gardées bien sûr, n'est pas à l'abri de ces dérives. L'ampleur de la contrebande de cigarettes croît dans notre pays en proportion directe de la montée des taxes sur le tabac. Les praticiens hospitaliers se détournent du secteur public pour se consacrer corps et âme à leur activité de secteur privé plus lucrative. Les déclarations et comportements violents contre les institutions et leurs représentants croissent en proportion directe des lois répressives mises en place par ces mêmes institutions afin de se protéger contre ces mêmes comportements violents. Terrifiant cercle vicieux mortifère entre des institutions tentées par toujours plus de répression et de contrôle et des individus tentés par toujours plus de désobéissance et de clandestinité.

Alors, messieurs les législateurs, arrêtez s'il vous plaît de restreindre nos libertés, sous toutes sortes de prétextes progressistes bien intentionnés, si vous ne voulez pas que, par le jeu des comportements individuels, notre pays ne se transforme en une vaste zone de chaos social, minée par la démoralisation collective, désertée par ses éléments les plus dynamiques, taraudée par la tentation de l'insurrection et du repli communautaire ; et où coexisteront, dans un indescriptible désordre, les zones de non-droit avec des espaces où continuera à s'appliquer, à coup de répression policière et surveillance généralisée, une loi républicaine de plus en plus oppressive et de ce fait délégitimée aux yeux des honnêtes citoyens désormais tentés par la désobéissance ou par la fuite !!!

Fabrice Hatem

La dictature insidieuse

Sommaire provisoire

Introduction : l'Etat contre le citoyen	2
Un Etat devenu trop puissant	3
Un pouvoir fiscal et financier hors de contrôle	3
Une prolifération réglementaire chaotique et oppressive	3
Le progrès à la schlague	4
Un Etat de plus en plus répressif	4
Les effroyables progrès des techniques de surveillance.....	5
Open-bar pour la police.....	5
Justice aux ordres ou désordre de la justice ?	6
Un Etat totalitaire et moralisateur	6
L'Etat, guide lumineux du progrès social	7
Les lobbies à la conquête de l'Etat	7
Politiquement correct et criminalisation de la libre-pensée	8
Le simple citoyen entre découragement et révolte	9
Un repli égoïste et hargneux	9
Une incitation aux comportements criminels	9
Délégitimation de la Loi commune et dislocation sociale	10
Conclusion : de l'autoritarisme à l'anarchie	10